

CONSEIL DOCUMENTAIRE

Procès-verbal de la séance du 25 novembre 2022

Le Conseil documentaire s'est réuni le 25 novembre 2022, salle des Actes de la Maison de l'Université, sous la présidence de Mme Sophie Morlaix, vice-présidente de l'université, déléguée aux licences et aux masters.

Présents ou représentés à titre délibératif

- Vice- Présidente : Mme Sophie MORLAIX
- Enseignants-chercheurs : M. Mustapha CHERKAOUI MALKI, M. Luca NOBILE, Mme Alexandra PALAU (procuration à M. Luca NOBILE), M. Rémi WATTIER.
- Personnels du Pôle documentation : Mme Leïla ARKAB, M. Mohamed Bensaadoun, Mme Alexandra COUSIN, Mme Anne-Laure ROUZET.
- Personnalités extérieures : M. Florent MARGUIER, Mme Caroline POULAIN (procuration à Mme Cécile SWIATEK), Mme Cécile SWIATEK (en distanciel).
- Personnels des bibliothèques associées : Mme Noémie PERRIN.

Total : 13 /19

Présents à titre consultatif

- Enseignant-chercheur : M. Adrien BONACHE, Mme Candice LEMAIRE.
- Représentants du Pôle documentation : Mme Emmanuelle ASHTA, Mme Émilie BARTHET, M. Sylvain GOUNOT, Mme Christine HAUSSEGUY, M. Éric HUSSON, Mme Isabelle LALLEMAND-THIBERT, Mme Karine MONNET, Mme Manuella SCHAEFFER, Mme Françoise VERNATON.
- Représentante du SCD de Franche-Comté : Mme Jeanne-Marie JANDEAUX.

Mme Sophie Morlaix ouvre la séance à 14h05. Elle énonce la liste des procurations et des personnes absentes excusées. Le quorum est atteint.

Trois nouveaux représentants étudiants ont été désignés en conseil d'administration le 18 octobre dernier pour siéger au Conseil Documentaire. Il s'agit de Maxence ROULLIAT (élu CA), Émilie BERNARD (élu CFVU) et Quentin GENELOT (élu CR).

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, la séance fera l'objet d'un enregistrement sonore. Celui-ci sera supprimé une fois le procès-verbal validé.

Mme Sophie MORLAIX précise qu'une motion sera présentée en question diverse par les représentants des personnels du pôle documentation.

I. INFORMATIONS DE LA VICE-PRÉSIDENTE

Politique de site

L'Université de Bourgogne a pris la décision, après un vote au conseil d'administration de septembre, de quitter la Comue à la fin du contrat de site, fin 2023. Le ministère a demandé à l'Université de proposer une restructuration du site pour le 1^{er} décembre 2022. D'ici là les PIA resteront gelés. Se profile l'association d'une Comue expérimentale et d'un établissement public expérimental, par le biais d'une convention de partenariat territoriale. Le ministère s'est engagé à répondre rapidement à la proposition de restructuration.

Politique de formation

Une journée dédiée à la politique de formation de l'établissement a été organisée dans le cadre des 300 ans de l'Université. Plusieurs personnels du pôle documentation y ont participé. La journée a débuté par une conférence de Maurice Tardif sur la thématique des apprenants de demain, suivie d'ateliers autour des états généraux de la formation, visant à proposer une trentaine de pistes d'action. Le travail est amené à se poursuivre par une réflexion sur la mise en œuvre concrète de ces actions.

Alliance européenne Forthem

L'alliance Forthem regroupe neuf universités européennes. L'université de Bourgogne en occupe la présidence pour un an. Les personnels intéressés pour aller à la rencontre de leurs homologues dans les universités partenaires sont incités à participer. Un budget spécifique a été dédié et le dispositif est ouvert à tous les agents, quelle que soit leur catégorie.

Mme Émilie Barthet précise que le pôle documentation a récemment eu l'occasion d'accueillir une collègue bibliothécaire de l'Université de Sibiu, en Roumanie. Par ailleurs, il est prévu qu'une équipe du SCD parte dans un des pays de l'alliance en 2023.

II. POINTS SOUMIS AU VOTE

1. Validation du procès-verbal du conseil documentaire du 23 juin 2022.

En l'absence de remarques, le procès-verbal est soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité.

2. Validation du budget initial 2023

Le point est présenté par Mme Émilie Barthet. Elle rappelle que le budget initial 2023 de l'établissement sera validé en conseil d'administration le 12 décembre 2022.

Le budget du pôle documentation est en hausse de 57 000 euros. Plusieurs facteurs justifient cette augmentation : l'inflation du coût de la documentation électronique, le prix du papier, les effets du taux de change et l'augmentation du coût de la masse salariale (emploi des moniteurs étudiants et d'un personnel de ménage).

Elle rappelle que le pôle documentation s'est vu confier la gestion de la science ouverte pour l'établissement. Un budget spécifique de 25 000 euros, dédié à la science ouverte, ont été dégagés. La gestion en est assurée par le pôle documentation. Il est rendu compte de l'utilisation de ces crédits en Commission Recherche.

Par ailleurs, les virements entre le pôle documentation et les autres composantes pour le financement de la documentation numérique sont en augmentation. Une politique de co-financement tend à être développée, à défaut d'avoir un budget suffisant pour couvrir l'ensemble des besoins.

Enfin 616 000 euros sont demandés pour l'équipement de la tranche 2 des travaux du Cortex. L'ouverture au public de la totalité du bâtiment est prévue pour la rentrée 2023.

Le document détaillant l'ensemble des ressources et des dépenses du budget 2023 est présenté. Mme Émilie Barthet souligne le coût de certaines prestations telle que la maintenance des copieurs augmente.

La hausse du budget permettra l'acquisition de nouvelles ressources en documentation numérique, notamment grâce aux co-financements. Il a également été possible de dégager un budget pour financer quelques travaux, le renouvellement de petit mobilier, de postes informatiques ou encore des prestations de ménages ponctuelles.

Mme Émilie Barthet précise qu'en plus de l'augmentation de la subvention pour charge de service public, des efforts ont été réalisés pour rationaliser les dépenses de documentation et le recours au monitorat étudiant. Elle souligne que la disponibilité des étudiants est de plus en plus réduite et que cela engendre des difficultés pour garantir les horaires d'ouverture des BU.

Comme depuis plusieurs années, les recettes du prêt entre bibliothèque sont en baisse et cette tendance devrait s'accroître avec la mise en place de la gratuité du PEB pour la communauté universitaire.

Enfin, il est rappelé que le projet « Atelier de la données » Dat@ubfc a permis le recrutement pour deux ans d'un agent contractuel en charge du volet bourguignon du projet. Ce personnel est hébergé et encadré par le pôle documentation.

Un détail de la répartition du budget dédié aux acquisitions est présenté. Les crédits d'acquisition de documentation ont été reconduits, sauf pour BU Droit-Lettres/B2UFR dont le budget a été augmenté de 10 000 euros et le site de Nevers (ISAT- DSEP), dont l'enveloppe a été diminuée pour permettre l'achat de documentation numérique, accessible également à Nevers.

Mme Jeanne-Marie Jandeaux demande ce que signifie l'intitulé « dépense sur prélèvement sur réserves ». Mme Émilie Barthet répond qu'il s'agit du terme employé à l'université lorsqu'on fait appel au fond de roulement. Elle précise que c'est un investissement important pour l'établissement, qui a souhaité mener jusqu'au bout le projet de rénovation du Cortex.

Mme Jeanne-Marie Jandeaux souhaite également connaître les actions menées grâce à la dotation dédiée à la science ouverte. Mme Émilie Barthet indique qu'il s'agit essentiellement de dépenses liées à HAL, à des adhésions de soutien à la Science ouverte ainsi que le financement des deux journées d'étude sur la politique de Science ouverte qui se sont tenues en octobre.

Mme Emmanuelle Ashta complète ces propos en évoquant l'adhésion au consortium ORCID-France, le soutien au DOAJ, au DOAB, à Mir@bel et l'adhésion à Crossref.

Elle rappelle que le DOAB est un répertoire mondial de livres en accès ouvert et le DOAJ un répertoire mondial de revues en *open access*.

Mme Émilie Barthet explique que nous assistons actuellement à la transformation du modèle économique en passant de l'abonnement payant à un soutien à l'édition libre.

Mme Leïla Arkab prend la parole. Elle souligne les efforts financiers réalisés à destination des personnels et des étudiants. Elle indique qu'il reste encore de nombreux besoins à couvrir et que les équipes s'emploieront à y répondre si les moyens sont alloués au service.

A titre personnel, elle regrette que l'objectif d'acheter un livre par étudiant ne soit plus tenable. Mme Émilie Barthet répond que les arbitrages sont liés aux usages mais que des ajustements sont possibles en cours d'année.

Mme Sophie Morlaix assure que la gouvernance est convaincue de la rationalité des demandes budgétaires exprimées par le pôle documentation. Elle rappelle cependant que, du fait de la hausse des coûts, énergétiques particulièrement, le prélèvement sur réserves pour toute l'université est estimé à 7 millions d'euros pour l'année à venir.

Mme Cécile Swiatek intervient sur le sujet du soutien à la science ouverte. Elle se réjouit de la politique volontariste menée par l'université de Bourgogne. À l'université de Nanterre, des crédits ont été ouverts à cet effet pour le SCD, à hauteur de 74 000 euros, pour le soutien aux infrastructures science ouverte.

3. Mise en œuvre de la gratuité du PEB

La parole est donnée à Mme Émilie Barthet. Elle indique que le pôle documentation a réalisé une analyse de l'activité « prêt entre bibliothèques », qui s'inscrit dans une réflexion menée au niveau national. Certaines BU ont déjà franchi le pas de la gratuité. La baisse notable des demandes s'explique par l'évolution des usages. La proposition initiale actait la gratuité du PEB pour la communauté universitaire uniquement. Mais au regard du faible montant des recettes engendrées par le PEB, il est proposé d'étendre la gratuité aux lecteurs extérieurs et de l'inclure dans les services liés à l'inscription. Il est à noter qu'aucune augmentation majeure des demandes de PEB n'a été constatée dans les bibliothèques qui sont passées à la gratuité. De même, les usagers viennent bien chercher les ouvrages et les demandes sans suite restent marginales.

M. Adrien Bonache, qui utilise régulièrement le PEB, salue cette initiative.

Mme Cécile Swiatek indique que l'université de Nanterre a également fait le choix de la gratuité et que les retours sont positifs, tant au niveau des usagers que des équipes.

Le principe de gratuité du PEB est soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité.

Le passage en Conseil d'Administration est prévu début 2023.

4. Evolution du tarif des lecteurs extérieurs et liste des exonérations à l'inscription payante en bibliothèque

Mme Émilie Barthet rappelle que le tarif d'inscription des étudiants en bibliothèque universitaire, actuellement de 34 euros, est fixé par décret. Il est proposé une augmentation du tarif annuel pour les lecteurs extérieurs (entre 500 et 800 personnes selon les années).

En effet, il paraît légitime de reporter une partie des charges, en augmentation, sur ces usagers qui ne constituent pas le public prioritaire des BU. De même, l'investissement du service et de l'établissement pour offrir des services de qualité justifie cette augmentation.

Pour les lecteurs qui s'inscrivent à titre individuel et qui ne font pas partie des usagers bénéficiant d'une exonération, le tarif de 50 euros est proposé.

Par ailleurs, les BU constituent une source de documentation pour un certain nombre d'établissements, tout à fait en capacité de supporter ces frais. L'exemple d'autres universités, telle Lyon 1, démontre qu'un tarif supérieur est acceptable pour des structures privées.

Ainsi des inscriptions institutionnelles groupées seront possibles et permettront de proposer un tarif réduit à 45 euros par enseignants et étudiants, par le biais d'un conventionnement ouvrant l'accès à la documentation à ces établissements.

Pour le pôle documentation, cela représente une garantie de recettes à hauteur des publics cibles. Enfin les entreprises et organismes privés pourront inscrire 5 personnes minimum pour un montant de 250 €. Au-delà de 5 personnes le tarif préférentiel de 45 € s'appliquera.

La liste des lecteurs exonérés des droits d'inscription a été mise à jour et a été élargie afin de permettre à certains publics de ne pas être impactés par la hausse des droits d'inscription.

La question est posée sur la possibilité d'étendre l'exonération aux anciens vacataires enseignants de l'uB. Mme Émilie Barthet répond qu'*a priori*, ces personnes ont déjà accès à de la documentation dans leur nouvel établissement et qu'actuellement il n'y a pas de réciprocité de gratuité entre toutes les universités. Il faudrait aussi définir une durée et un moyen de justifier ce statut. De fait, certains vacataires seront exonérés par un autre biais, s'ils sont sans emploi par exemple.

Mme Sophie Morlaix est favorable à ce qu'une attention particulière soit portée aux post-doctorants en attente d'une insertion professionnelle, dans la limite de deux ans. On souligne également les difficultés rencontrées par les personnes en situation transitoire, tels que les post-doctorants nouvellement recrutés ou les futurs internes en médecine. Mme Manuella Schaeffer indique qu'il est possible de faire une inscription provisoire, valable un mois. Pour les étudiants en médecine, le nombre pourrait poser un problème d'organisation en interne, s'ils n'étaient pas déjà inscrits dans le système d'information de l'établissement.

Mme Anne-Laure Rouzet demande si les personnels CHU rattachés à l'IFSI du campus paramédical de Beaune font partie des publics exonérés.

Mme Leïla Arkab propose que la mention CHU de Dijon soit transformée en CHU de Dijon Bourgogne et que la totalité des personnels des IFSI puisse être inscrite gratuitement dans les BU. Mme Émilie Barthet indique que cela sera spécifié.

Mme Alexandra Cousin prend la parole pour faire part aux membres des questions des personnels du pôle documentation. Ceux-ci souhaitent connaître les raisons qui justifient l'augmentation du tarif d'inscription. Mme Émilie Barthet répond que ce sont principalement les deux raisons énoncées précédemment, c'est-à-dire la qualité des services offerts en BU et le fait de pouvoir proposer en parallèle un tarif réduit et des exonérations.

La seconde question porte sur les inscriptions conventionnées et les listes des usagers qui y seront associées. Mme Émilie Barthet confirme que tous les étudiants de l'établissement partenaire seront inscrits d'office, à l'inverse de ce qui se pratique actuellement avec Science Po, pour lequel seuls les étudiants qui fréquentent la BU sont comptabilisés. L'objectif de ces conventions est aussi de garantir un nombre d'inscrits et de se positionner comme un fournisseur de service. Le pôle documentation a déjà été sollicité par plusieurs entreprises. Elle précise cependant que l'accès à la documentation numérique ne sera possible que sur place car les contrats avec les éditeurs ne le permettent pas.

L'augmentation du tarif d'inscription en bibliothèque universitaire des lecteurs extérieurs est soumise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité moins deux abstentions.

La mise à jour de la liste des lecteurs exonérés est à son tour soumise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité, sous réserve de la prise en compte des différentes remarques énoncées lors des échanges.

III. POINTS D'INFORMATION ET DE DISCUSSION

1. Retours synthétiques sur les projets en cours

a. Groupe de travail sur la communication interne

Le point est présenté par M. Éric Husson. En préambule, Mme Émilie Barthet salue le travail des équipes sur ce dossier, identifié comme un élément important pour faciliter le travail collectif.

M. Éric Husson rappelle que le SCD est réparti sur les différents campus de l'établissement. La crise sanitaire a mis en évidence le besoin de mutualiser et de partager davantage l'information en interne. L'objectif est aussi d'harmoniser les pratiques en mettant des procédures de travail à disposition des équipes.

Le groupe de travail a pu s'appuyer sur les préconisations de la Direction du Numérique. Elles incitent à réduire le nombre d'outils utilisés pour le stockage de fichiers, à garantir la sécurité des données et à ne plus rien stocker en local afin d'éviter la perte de données tout en s'insérant dans une démarche écoresponsable.

Le travail a été amorcé à partir d'un diagnostic sur la communication interne, réalisé fin 2020/début 2021. Ce diagnostic a mis en évidence l'accumulation progressive des outils de stockage (intranet, cloud, Teams). De par leur historique, certaines bibliothèques disposaient déjà d'outils mutualisés mais généralement sans règles de nommage ou d'archivage des fichiers.

Le groupe de travail, constitué de onze personnes, s'est réuni lors de huit séances de travail entre décembre 2021 et juin 2022.

Des points d'étape ont été exposés en réunion de direction afin de procéder aux validations intermédiaires.

Les préconisations ont été présentées à l'ensemble des personnels lors de la réunion générale en octobre 2022.

La proposition principale issue de ce travail consiste en la mise en place d'un serveur de fichiers partagés, hébergé sur un serveur de l'université, à l'échelle du pôle documentation. Chaque agent disposera sur ce serveur d'un répertoire personnel sur lequel il pourra stocker les documents qui lui sont propres et d'un répertoire commun avec les fichiers ayant vocation à être partagés.

Le groupe a tout d'abord listé l'ensemble des documents à mettre en commun puis a travaillé à la définition d'une arborescence. Celle-ci se devait à la fois d'être cohérente avec l'organisation fonctionnelle du service et faire apparaître les dossiers communs utiles à tous.

Un travail fin sur la gestion des droits d'accès aux différents fichiers a également dû être réalisé, en distinguant les droits de lecture et les droits d'écriture, selon le périmètre de partage.

Des règles de nommage communes ont été définies en s'inspirant du plan de nommage des documents de la GED de l'université. Ces règles sont indispensables pour retrouver facilement les documents.

Un travail sur les règles d'archivage a été entamé en fixant des durées de conservation. Le système initial sera amélioré au fur et à mesure de l'utilisation du serveur.

Enfin, un guide d'utilisation a été rédigé de manière à ce que les collègues puissent s'y référer.

À termes, la majorité des fichiers devraient être transférés sur le serveur, les autres outils restant réservés à des usages nécessitant d'autres fonctionnalités, comme l'écriture collaborative.

M. Éric Husson termine sa présentation en remerciant les collègues qui ont participé au groupe de travail pour leur implication.

b. Mise en place de la RFID à la BU Le Cortex

Mme Emmanuelle Ashta rappelle que la RFID est une technologie dont le pôle documentation s'est doté récemment et qui équipe désormais les documents de la BU Le Cortex. Cette solution permet de proposer de nouveaux services aux usagers depuis le 21 novembre. Les ouvrages ont été équipés d'une puce RFID pouvant être lue par du matériel installé dans la bibliothèque : un portique antivols qui assure la sécurité des collections, un automate de prêt et de retour pour que les usagers puissent emprunter et ramener des ouvrages en toute autonomie et une boîte de retour, située à l'extérieur de la bibliothèque qui permet de rendre un document quand la BU est fermée, quelle que soit la bibliothèque où il a été emprunté.

2. Actions de soutien à la réussite étudiante et à la recherche

a. Formation aux compétences informationnelles

Dans le cadre de l'accompagnement à la réussite étudiante et à l'occasion de la formalisation des maquettes de formation 2024/2025, les bibliothèques s'engagent dans l'approche par compétences à travers la formation aux compétences informationnelles. Elle vise à permettre aux étudiants de maîtriser leur environnement informationnel par le biais de 54 compétences triées selon 5 grands piliers.

Un groupe composé de onze collègues s'est réuni de mars à juillet 2022 pour travailler autour de ces compétences. Dans un premier temps, les formations existantes et dispensées par les BU ont été listées. Auparavant, une offre de formation avait été définie en co-construction avec le CIPE, le PNR et le PFVU puis déployée au Cortex.

Actuellement, ces formations sont proposées sous forme d'ateliers dans l'ensemble des BU et sur la base du volontariat. Les usagers peuvent s'inscrire via l'application Affluences et le site web du pôle documentation. L'objectif est de les inscrire dans les maquettes.

Une des pistes est de développer la formation à distance, soit de manière hybride, soit par l'intermédiaire de capsules. Le pôle documentation souhaite investir Plubel Moodle pour proposer du matériel pédagogique sur les compétences informationnelles. Il est aussi possible de former des collègues enseignants qui formeront à leur tour les étudiants (formation en cascade). Parallèlement, les ateliers thématiques seront toujours proposés. Pour certaines disciplines, comme SVTE, il paraît souhaitable de reporter la formation sur les L3 plutôt que sur les L1.

Un petit groupe en interne, piloté par Jean-Michel Dorlet, va continuer à travailler sur l'ingénierie pédagogique afin de proposer des tutoriels adaptés. Il pourra s'appuyer sur l'expertise d'autres collègues, selon la discipline. Il sera ensuite fait appel aux collègues volontaires de catégorie A et B pour assurer les formations.

Mme Sophie Morlaix souligne que les étudiants en Master considèrent qu'ils ont peu été formés au développement de l'esprit critique.

Mme Émilie Barthet insiste sur la nécessité d'avoir des interlocuteurs au sein des composantes et invite les enseignants intéressés à prendre contact avec M. Jean-Michel Dorlet.

b. Sensibilisation à la Science Ouverte et à l'utilisation de HAL

Mme Emmanuelle Ashta présente une action d'accompagnement à l'utilisation de HAL. Elle se décline sous forme de formations à destination des enseignants-chercheurs qui ne sont pas encore utilisateurs de HAL ou d'ateliers d'environ une heure autour d'une problématique précise. Elles seront proposées dans le plan de formation des personnels de l'université.

Par ailleurs, une conférence sur la politique de Science ouverte de l'Université de Bourgogne s'est tenue les 3 et 4 octobre et a réuni une centaine de participants. La présentation des actions déjà menées et des engagements de l'établissement *via* sa feuille de route Science ouverte a été suivie par des ateliers sur la mise en œuvre de ces engagements. L'ensemble des enregistrements des interventions sont disponibles sur le site de l'uB.

3. Usages de la documentation numérique

a. Présentation détaillée des statistiques d'usages par discipline

Quelques statistiques d'usage de la documentation numériques sont présentés par Mme Emmanuelle Ashta, illustrés par la projection de graphiques. Un million de documents numériques ont été consultés de novembre 2021 à novembre 2022. Un pic a été observé en 2020, qui s'explique par la pandémie mais l'évolution des usages, davantage tournés vers le numérique, s'est pérennisée.

Les étudiants (licence, master, doctorat) représentent 70% des consultations et les enseignants-chercheurs 16%. La consultation croît avec l'avancée des étudiants dans leurs études.

1/5^{ème} des consultations se font depuis un poste du campus.

Un focus est présenté par composante. On remarque que près de la moitié des consultations concernent les étudiants de Droit Économie et Sciences Politiques, puis les étudiants de l'UFR Santé, avec 18%.

Mme Karine Monnet souligne que cela peut s'expliquer par le fait que l'offre documentaire en Droit est plus développée.

Les ressources les plus consultées par les étudiants concernent les disciplines venant d'être évoquées : Dalloz, Cairn, Lexis 360, Clinical Key, Lextenso, EM premium.

Au niveau des enseignants-chercheurs, l'UFR DESP reste le plus consommateur de ressources numériques, suivi par l'UFR Sciences et techniques. Mme Émilie Barthet précise que nous n'avons pas connaissance des statistiques de consultation CNRS et que les efforts doivent porter sur les ressources non accessibles par ce biais, comme par exemple Mathscinet.

Les ressources les plus consultées par les enseignants chercheurs sont Europresse, également très consultée par les autres personnels, suivi de Lexis 360 et Cairn.

b. Présentation des nouvelles ressources acquises en co-financement

Le pôle documentation envisage l'abonnement à trois nouvelles ressources en 2023. Le système du co-financement permet de répondre à la contrainte budgétaire. La part prise en charge par le pôle documentation dépend de ce qui peut être substitué à la documentation au format imprimé.

Ces nouvelles ressources sont :

- des revues en information communication, financées à 50% par le laboratoire CIMEOS.
- des livres numériques en Droit (Lextenso), financés à 45% par l'UFR DDEP
- un abonnement à Lamyline (Droit), pour lequel le co-financement par l'UFR DSEP est en cours de discussion.

Ces abonnements permettront de desservir les sites territoriaux. À noter qu'en 2022 déjà, 12 ressources avaient fait l'objet d'un co-financement, soit 17,5 % des crédits dédiés aux ressources numériques. Néanmoins ce système ne fonctionne que pour des ressources spécialisées, en lien direct avec les disciplines d'une UFR ou d'un laboratoire.

c. Participation bisannuelle du SCD aux réunions de composantes et de laboratoires

Mme Émilie Barthet rappelle l'importance des co-financements, qui permettent d'élargir l'offre documentaire sans devoir procéder à des désabonnements, même si la gestion se révèle une charge de travail supplémentaire. On a cependant observé que toutes les composantes ne disposent pas d'une instance où le SCD pourrait venir présenter les statistiques d'usage, les services offerts et échanger sur les besoins documentaires une ou deux fois par an. Elle demande aux membres du Conseil documentaire d'indiquer lors de la prochaine séance quel type de réunion pourrait convenir.

Mme Jeanne-Marie Jandeaux indique que le SCD de Franche-Comté a les mêmes préoccupations. Elle déplore que les contraintes budgétaires obligent les SCD à avoir recours aux co-financements et trouve la position prise par le pôle documentation très intéressante.

Revenant sur le point portant sur la RFID, elle demande quelle technologie a été choisie, le SCD de Franche-Comté ayant pour projet de s'en équiper.

Mme Emmanuelle Ashta indique qu'il s'agit de la technologie Haute-Fréquence et le fournisseur est FE TECHNOLOGIES.

IV - Questions diverses

Mme Alexandra Cousin prend la parole pour présenter la motion déposée par les personnels du pôle documentation. Elle porte sur la fermeture des BU Droit-Lettres et Le Cortex pendant la période de fermeture administrative en été. Les personnels de ces deux bibliothèques demandent la fermeture simultanée sur quatre semaines. Ils rappellent à la gouvernance qu'ils ont assuré la continuité du service public pendant toute la période de la crise sanitaire. Par ailleurs, les agents affectés au Cortex travaillent sur deux sites et assurent l'ouverture de la BU jusqu'à 20 heures pendant les petites

vacances. La BU Droit-Lettres reste actuellement l'un des seuls services ouverts pendant toute la période estivale et du fait de la fermeture des autres services, se voit contrainte d'assurer des missions qui ne lui incombent pas, tel que le renseignement téléphonique. La présence des étudiants étrangers ne constitue plus un motif valable.

À l'ère de la sobriété énergétique, le maintien de l'ouverture pendant tout l'été n'est pas pertinent. Par ailleurs, les fortes chaleurs sont difficilement supportables pour les personnels comme pour les usagers et conduisent parfois à devoir fermer ponctuellement la bibliothèque. Ces conditions ne sont pas cohérentes avec la démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail souhaitée par la gouvernance.

Les BU de l'uB ne sont fermées que pendant les deux semaines de congés de Noël. Actuellement, la BU Le Cortex propose une amplitude d'ouverture hebdomadaire de 68,5 heures et la BU Droit-Lettres 66,5 heures alors que la moyenne nationale est de 61 heures.

La parole est passée à Mme Anne-Laure Rouzet, qui rappelle qu'une fermeture de 4 semaines en été, ajoutées aux congés de Noël, ne représente que 30 jours ouvrés de fermeture par an.

De plus, les statistiques de fréquentation pendant cette période ne justifient pas le maintien de l'ouverture, d'autant plus que les usagers recherchent essentiellement des places de travail. D'autres bibliothèques de la métropole dijonnaise pourraient répondre à ce besoin. Parallèlement, les usagers ont la possibilité d'emprunter plus de documents et sur une période plus longue.

En cas d'ouverture en alternance, l'organisation du temps de travail et la pose des congés annuels sera complexifiée. Le maintien à tout prix de l'ouverture des BU pendant l'été est perçu par les personnels comme une entrave à leur qualité de vie et une injustice par rapport aux autres personnels de l'établissement.

C'est pourquoi ils demandent à la gouvernance de revoir sa position ou, le cas échéant, d'expliquer la nécessité du maintien du service en continue pendant la période estivale.

À la demande de M. Luca NOBILE, Mme Émilie Barthet rappelle le contexte. Depuis un grand nombre d'années, la BU Droit-Lettres reste ouverte au public pendant tout l'été. Les BU Cortex et Santé ferment quant à elles 3 à 4 semaines. Au regard des données statistiques et des difficultés d'organisation, la direction du pôle documentation a adressé à la gouvernance en février 2021 une demande pour fermer la BU Droit-Lettres pendant une partie de l'été. Cette demande a été acceptée à la seule condition que la BU Le Cortex soit ouverte pendant la période considérée de sorte qu'il reste toujours une BU d'ouverte sur le campus dijonnais. C'est sur cette base qu'un groupe de travail sur les horaires a été lancé avec les représentants des personnels du SCD.

Les statistiques de fréquentation font état de trois fois moins d'usagers présents en été que sur un mois moyen, essentiellement pour de la consultation sur place et avec une fréquentation quasi inexistante sur la première quinzaine d'août.

Mme Anne-Rouzet précise que la plupart des grosses bibliothèques universitaires sont fermées pendant une partie de l'été.

Mme Sophie Morlaix assure que la motion sera communiquée à la gouvernance.

Les membres du Conseil documentaire n'ayant plus d'autres questions et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h20.